



Démission et prime d'interressement

Par **etudanse**, le **03/10/2018** à **11:42**

Bonjour,

Je travaille actuellement et depuis le 23 septembre 2017 dans un supermarché. J'ai un CDI étudiant (9 heures par semaine).

Je souhaite démissionner mais je me posais la question si j'aurais le droit à la prime d'intéressement et de participation sur la période travaillé (de janvier à octobre 2018 donc) ? En sachant que celle de l'année dernière je l'ai eu (au prorata du nombres d'heures travaillées de septembre à décembre 2017).

J'ai lu la convention collective mais je n'ai pas trouvé d'information dessus.

Si quelqu'un aurait des informations ?

Merci :)